

Les constats et les enjeux

Le danger est de devenir une banlieue résidentielle

L'expansion continue de la métropole francilienne interpelle les Deux Vallées, en créant sur son territoire une pression urbaine actuellement limitée, mais potentiellement considérable.

Elle génère un développement économique sur le Compiègnais qui ne touche pas encore le territoire de la Communauté de Communes. Le danger principal, pour le territoire, serait de devenir une « *banlieue résidentielle* » choisie par défaut par les salariés du Compiègnais et dans une moindre mesure de l'Île-de-France (Cergy, Roissy-Charles-de-Gaulle, etc...), uniquement pour des raisons de coût foncier moindre.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Définition du programme politique du territoire



Le PADD est un document stratégique et prospectif qui constitue un véritable programme politique du territoire. Il affirme des objectifs et des principes. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable permet d'explicitier la stratégie du SCOT et de forger un consensus sur les principes généraux de l'organisation du territoire dans une logique de développement durable.

Le Document d'Orientations Générales (DOG), qui est la 3^{ème} étape du SCOT, répondra aux questions :

- où ? (localisation des projets)
- comment ? (prescriptions d'urbanisme)
- quand ? (phasage)

Les élus du territoire ont examiné plusieurs scénarios d'évolution à 2017

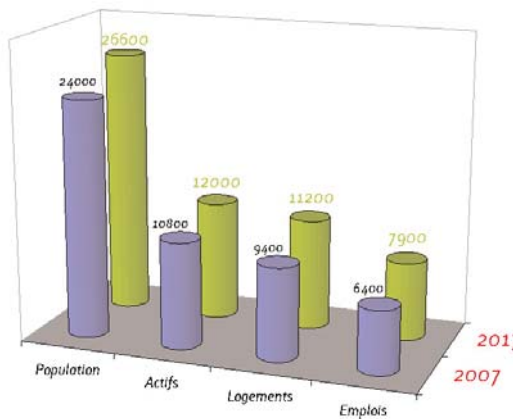
Quatre scénarios d'évolution ont été proposés aux élus de la CC2V. Deux ont été retenus et associés pour élaborer le scénario de référence du SCOT :

- volontarisme économique (+1500 emplois en 10 ans)
- et pour partie seulement le développement résidentiel (+1800 logements en 10 ans)

Les objectifs quantitatifs

Un programme d'actions sera défini pour atteindre ces objectifs

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit des objectifs quantitatifs à 10 ans (2007-2017). Ce premier document a été validé par les élus de la CC2V lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2006. Il vise notamment à augmenter les surfaces nouvelles réservées à l'habitat (+72 ha) et aux activités (+70 ha). Il vise également à accroître la population (+2600), le nombre d'actifs (+1200), et de logements (+1800).



Plus d'informations :



LE SCOT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

LE SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES Deux Vallées

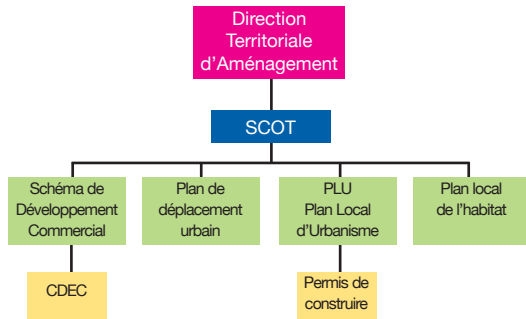
www.cc2v.fr

Conception / réalisation : service Communication CC2V - JDS 05/07

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Un document d'urbanisme

Les SCOT, Schémas de COhérence Territoriale, visent à définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile et l'environnement.



Le SCOT est un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie. C'est un instrument de cohérence des politiques urbaines.

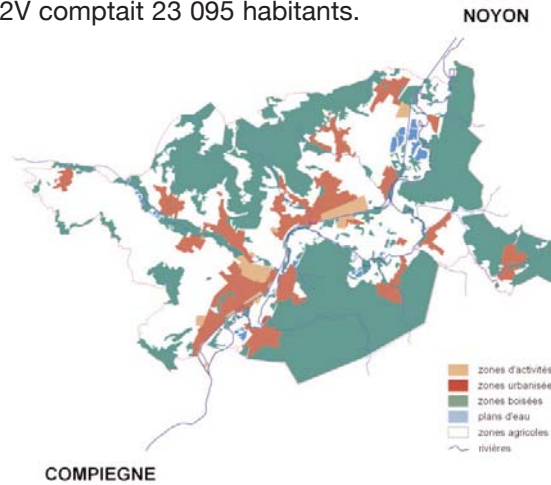
Quelles sont les étapes d'élaboration du SCOT ?

- 1 . Réalisation d'un diagnostic intégrant les tendances et les besoins actuels et futurs, ainsi qu'une étude initiale de l'environnement. L'ensemble fait l'objet d'un rapport de présentation.
- 2 . Un projet commun est établi . Il définit les objectifs stratégiques concernant les politiques urbaines du territoire. C'est le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.
- 3 . Ce PADD est ensuite décliné dans le **Document d'Orientations Générales (DOG)** assorti des documents graphiques qui l'illustrent. C'est ce document qui est juridiquement opposable.

Le territoire de la CC2V

Les 16 communes de la CC2V constituent le périmètre du SCOT

Le périmètre du SCOT est celui de la Communauté de Communes des deux Vallées, c'est à dire les 16 communes adhérentes : Bailly, Cambronne-les-Ribécourt, Chevincourt, Chiry-Ourscamp, Longueil-Annel, Machemont, Marest-sur Matz, Mélicocq, Montmacq, Pimprez, Le Plessis-Brion, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Thourotte, Tracy-le-Val, Vandélicourt. Lors du dernier recensement, en 1999, la CC2V comptait 23 095 habitants.



Qualité de l'environnement et du cadre de vie

De nombreux atouts forts ...

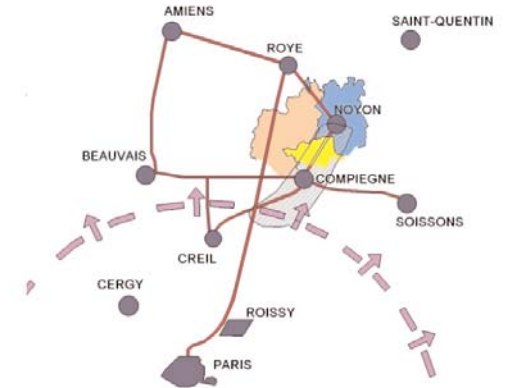
- Des espaces naturels protégés
- La **qualité de la ressource en eau potable** est assurée.
- **Nombreux monuments historiques** et sites inscrits.
- Des **paysages de qualité** : coteaux, vallées agricoles, forêts.
- **Des lieux de détente attractifs** : les forêts, le massif de Thiescourt

- Les **villages ont gardé un patrimoine bâti** le plus souvent de qualité.
- Le canal est un élément du patrimoine local.
- **Le développement urbain n'a pas eu d'effets négatifs** tels que : uniformité des lotissements, encombrement de la circulation, entrées de villes désorganisées.

L'influence de l'Ile-de-France

Un territoire en évolution

- . L'emploi est marqué par la présence de grands groupes à dominante industrielle. On constate une évolution vers l'emploi dans les services, mais à un rythme moindre que la disparition d'emplois industriels. Le chômage est en augmentation.
- . La population est relativement jeune et s'accroît (79 habitants supplémentaires par an entre 1990 et 1999) malgré un solde migratoire négatif car des habitants quittent le territoire.
- . La construction de logements est faible ces dernières années (50 logements par an) mais une pression foncière apparaît du fait de demandes venant du Compiégnois et au-delà de la région parisienne.
- . De nouvelles infrastructures font évoluer le territoire : D 1032 en 2 fois 2 voies, canal Seine-Nord-Europe.



- Un **tissu social assez équilibré** sans phénomène de ségrégation sociale ou d'insécurité grave.
- Les **services de proximité** sont présents et bien répartis .
- Les habitants ont accès aux **transports publics** par bus et TER (Train Express Régional) prochainement complétés par un système de transport à la demande.